



Montreuil, le 12 février 2026

PSC dans la FPH : 6^{ème} séance de négociation nationale pour 1,2 million d'agent-es, et toujours pas un euro sur la table !

Au bout de la 6^{ème} réunion de négociation, le ministère joue la montre ! À ce jour, alors que nous devrions avoir enfin des garanties de financement et des éléments chiffrés selon les différents scénarios, rien de nouveau sous le soleil du ministère !

Tout tend à démontrer que le ministère met tout en œuvre pour ne pas obtenir un accord majoritaire et enliser les échanges avec les organisations syndicales. En effet, depuis le 15 décembre, nous en sommes à deux mois de discussions, et la DGOS ainsi que la DGAFP tergiversent sur la question de l'extension des soins gratuits et l'instauration d'une PSC de haut niveau dans la fonction publique hospitalière.

Selon leurs propres projections, la cotisation d'équilibre serait comprise entre 30 et 80 euros, ce qui, pour l'ensemble des agent-es éligibles, correspondrait à un budget global entre 468 millions et 1,5 milliard.

Présenter une possibilité de négociation allant du simple au triple n'est pas sérieux ! À un moment où l'on retire 5 milliards sur le budget 2026 de la Sécurité sociale, il faut que le ministère soit sincère ! Combien compte-t-il mettre réellement pour la complémentaire des hospitaliers ?

En l'absence d'arbitrage ministériel sur le budget PSC, il ne peut y avoir d'entente sur le niveau de garantie et le panier de soins, faute de document de travail exploitable.

La CGT considère aujourd'hui que, sans un effort de la part du ministère pour transmettre des projections chiffrées et les documents demandés, la négociation ne pourra se poursuivre avec l'espoir d'avoir des avancées significatives. Dans ces conditions, il paraît illusoire de pouvoir négocier un accord favorable aux salarié-es, aux ayant-es droit et aux retraité-es.

Un mépris de plus pour les agent-es de l'Hospitalière ! Si la CGT porte le fait qu'il est urgent de créer de nouveaux droits pour couvrir les frais de santé des personnels hospitaliers — qui sont les derniers-ères travailleur-euse-s de ce pays à ne pas bénéficier d'une prise en charge employeur pour une protection sociale complémentaire — nous n'accepterons pas de bâcler ce dossier.

La CGT tient aussi à rappeler le piège du développement des PSC en lieu et place du développement de la Sécurité sociale vers une prise en charge à 100 %. Cette marche en avant favorise le développement du secteur lucratif qui coûte pourtant plus cher, ne serait-ce qu'au regard des frais de gestion qui explosent.

Concernant la PSC, la CGT revendique une prise en charge à 100 % par l'employeur, sur le budget maximum annoncé par le ministère, soit 1,5 milliard d'euros, la prise en compte des ayant-es droit et des retraité-es, l'extension des soins gratuits, ainsi qu'un financement qui n'impacte pas le budget des établissements, déjà exsangues, ce qui éviterait des répercussions sur les effectifs ou les capacités d'accueil.

Par ailleurs, nous exigeons le maintien et le renforcement du CGOS qui est utile aux agent-es. Il faut aussi rappeler qu'à ce jour, le CGOS a pour mission de distribuer des œuvres sociales et, en aucun cas, de faire de la prévoyance.